Sujet: [!! SPAM] [INTERNET] Enquête Publique Centre Biogaz de la Ribière/ a l'attention du Président de

la commission Monsieur René Tibogue **De :** MERY Daniel <daniel.mery@grdf.fr> **Date :** Fri, 5 Oct 2018 07:46:29 +0000

Pour: "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-

vienne.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Centrale biogaz de La Ribière à Limoges

Monsieur René Tibogue,

Par la présente, je souhaite vous apporter le témoignage de GRDF - principal opérateur de réseaux de distribution gaz sur le territoire français – sur la filière d'injection de biométhane. Cette démarche ne porte pas un avis direct sur le projet « Centrale biogaz de la Ribière à Limoges » en tant que tel, mais elle permettra de le situer dans les enjeux énergétiques et environnementaux nationaux et locaux.

Depuis la loi Grenelle II, le biogaz produit à partir de déchets organiques de l'agriculture, des industriels ou des collectivités, ainsi que le biométhane (sa version épurée), sont en effet reconnus comme énergie renouvelable et décarbonée.

Plus récemment, la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte s'est fixé l'objectif d'atteindre 10% des quantités de gaz acheminées sur les réseaux issus de gaz renouvelable. Cet objectif s'est traduit par des jalons intermédiaires de production annuelle de biométhane à hauteur de 1,7 TWh en 2018 et 8 TWh en 2023 (arrêté du 26 avril 2016, relatif au développement des ENR). GRDF s'est vu confié la mission de faciliter le raccordement de ces énergies renouvelables au réseau qu'il exploite.

<u>Sur le plan énergétique</u>, le projet de la Centrale Biogaz de la Ribière s'inscrit pleinement dans cette dynamique et contribue à l'indépendance énergétique du pays en s'appuyant sur des ressources locales et en pérennisant des emplois locaux. La Centrale Biogaz de la Ribière devrait produire environ 17GWh de Biogaz, ce qui permettra de faire rouler l'équivalent de 70 bus urbain, soit la quasi-totalité du parc de bus gasoil de l'Agglomération de Limoges, ou chauffer 1400 logements.

<u>Sur le plan environnemental</u>, la méthanisation, dont est issu le biométhane, contribue à :

- apporter une solution au problème de traitement des déchets organiques que rencontrent les territoires (notamment en zone d'excédent structurel d'azote ou de phosphore);
- apporter une solution performante et durable à l'obligation de la collecte des biodéchets dans les prochaines années (Loi Grenelle II) qui concerne en autre les restaurations collectives, les services de l'Agglomération...
- réduire les émissions de méthane, puissant gaz à effet de serre, dans l'atmosphère ;
- réduire la quantité d'engrais synthétiques achetés par les agriculteurs, grâce au digestat qui revient sur les sols ;
- réduire l'usage des produits phytosanitaires grâce aux couverts végétaux des Cultures Intermédiaires à Valorisations Energétiques limitants les adventices et l'érosion des sols.

La filière méthanisation avec injection est encore naissante en France, mais elle s'appuie sur des technologies éprouvées en Europe et des opérateurs qui savent intégrer leurs projets. Dans ces conditions, et sous le strict contrôle des pouvoirs publics, l'expérience montre qu'elle réduit les nuisances existantes plutôt qu'elle n'en crée.

<u>Sur le plan économique</u>, l'injection de biométhane dans le réseau de distribution, permet de faire circuler une énergie renouvelable dans des infrastructures qui sont la propriété des collectivités locales, mais déjà financées par les concessionnaires (tels que GRDF). La valorisation du biométhane est multiple et peut être déportée de son lieu de production : production de chaleur, d'électricité ou de carburant.

Les projets biométhane permettent de faire entrer en synergie les acteurs d'un territoire : agriculteurs, collectivités, industries agro-alimentaires, consommateurs. Il s'agit de véritables projets d'économie circulaire, quelle que soit leur taille ou la nature des porteurs de projet (projet agricole autonome, industriel ou territorial). GRDF pour sa part investit afin de développer les capacités d'injection et faciliter le raccordement des producteurs.

Localement, des collectivités telles que l'Agglomération de Brive s'intéressent particulièrement à l'utilisation carburant de ce gaz produit localement et décarboné. Plusieurs dizaines de poids lourds de la société Jacky PERRENOT utilise aujourd'hui le Gaz Naturel Véhicules (GNV). La région Nouvelle Aquitaine ainsi que l'ADEME ont lancé plusieurs Appels à Projets pour le développement des stations GNV pour la filière Transport Routier de Marchandise. Aujourd'hui, le bioGNV, version 100% renouvelable du GNV est le seul carburant alternatif au dièsel pour les véhicules lourds, carburant produit localement à partir de nos déchets et non délocalisable. Il participe activement au développement du transport



urbain décarboné dans les métropoles du Mans, Bourges, Bordeaux, Nantes, Paris... Limoges Métropole s'est aussi intéressé à la mobilité urbaine au GNV pour le remplacement des Bus au gasoil.

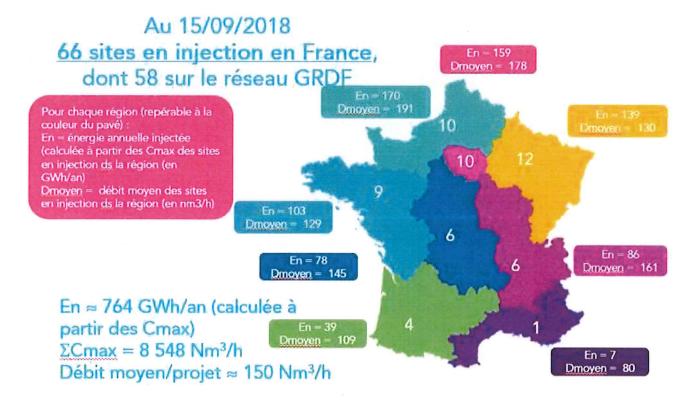
Ce projet de méthanisation répond aux enjeux du territoire.

Aujourd'hui, le législateur met en œuvre le contexte réglementaire pour faciliter le développement du Biométhane et donc les projets de méthanisation avec injection. Lors de l'examen du projet de loi sur l'agriculture « EGALIM », les députés ont adopté des mesures visant à faciliter le raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de transport et de distribution de gaz naturel par la création d'un « droit à l'injection ». Les décrets d'application de cette loi devrait intervenir en début d'année 2019.

Pour terminer, en tant qu'acteur de l'aménagement durable des territoires, GRDF est activement engagé dans le développement de la filière biométhane depuis 2008; il a notamment participé au groupe de travail organisé par le ministère sur les conditions techniques d'injection. Depuis mai 2010, dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, GRDF pilote un groupe de travail de concertation qui réunit les acteurs de la filière ayant pour vocation l'optimisation de ces conditions d'injection et la diffusion des bonnes pratiques notamment via le site internet www.injectionbiomethane.fr. GRDF s'est ainsi donné un rôle d'information, de pédagogie, et d'accompagnement des différents acteurs.

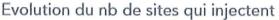


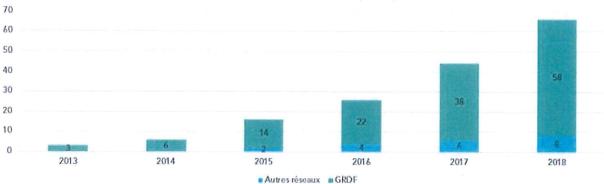
Nombre de sites en injection par région



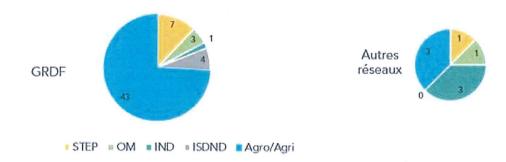


Evolution du nb de sites qui injectent

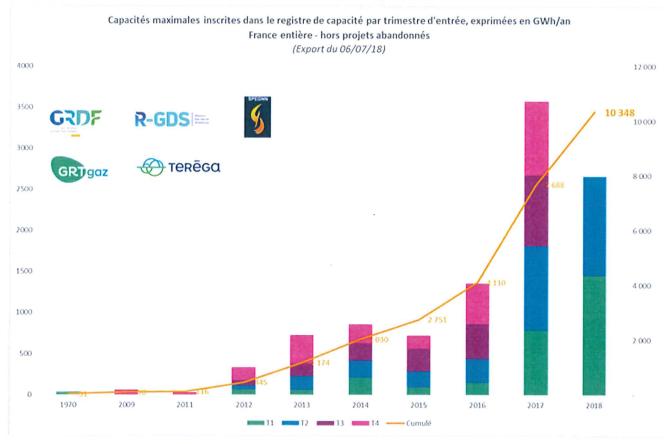




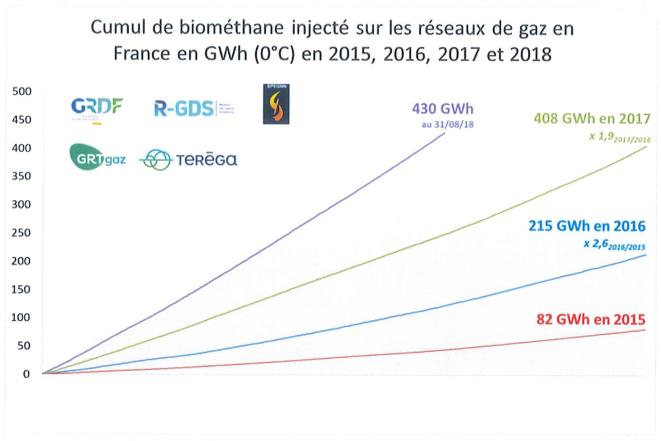
Types de sites qui injectent



Aujourd'hui, en France, 66 sites produisent et injectent du biométhane dans les réseaux de gaz avec un bilan économique et environnemental particulièrement positif. La filière est en plein essor puisque qu'à fin juillet 2018, nous avons enregistré plus de 10 TWh de réservation de capacité d'injection, soit plus que l'objectif de la PPE à horizon 2023.



Nous allons en 2018 par rapport à 2017 presque doubler le nombre de site raccordés en injection sur nos réseaux.



Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, dans les limites des missions confiées à GRDF. Recevez, Monsieur Tibogue, mes respectueuses salutations.



Daniel MERY

Ingénieur d'Affaires BIOMETHANE 3 Allée Théophile Gramme 87000 Limoges

Mob.: 06 20 10 44 17 daniel.mery @grdf.fr www.grdf.fr

Suivez GrDF sur:









Diffusion: O Libre

O Usage Interne

O Restreinte

O Strictement Confidentielle

Si le courriel est confidentiel, à diffusion restreinte ou à accès interne limité, précisez à qui :

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

« Ce message est confidentiel et destiné à l'usage du (des) seul(s) destinataire(s) concerné(s). Il peut également contenir des informations à usage restreint, soumises à droits d'auteur ou à d'autres dispositions légales. Si vous l'avez reçu par erreur, nous vous prions de bien vouloir nous en informer par retour et de l'effacer de votre système. La copie du message et la communication de son contenu à quelque personne que ce soit sont interdites. La transmission erronée de ce message n'entraîne ni la renonciation ni la levée de la confidentialité et du secret professionnel.

[!! SPAM] [INTERNET] Enquête Publique Centre Biogaz de la Rib...

Tous les messages envoyés et reçus par GRDF peuvent faire l'objet de contrôles visant à garantir le respect des directives internes, protéger les intérêts de l'entreprise et éliminer les éventuels logiciels dangereux. Les messages électroniques ne sont pas sécurisés et sont susceptibles de comporter des erreurs puisqu'ils peuvent être interceptés, modifiés, perdus, supprimés ou contenir des virus. Toute personne communiquant avec notre entreprise par message électronique accepte ces risques. Les délégations de pouvoirs et d'autorité peuvent être vérifiées et sont disponibles sur demande »